

LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE
SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:

J'ai compensé avec



Jean-François Méthé

A COMPENSÉ 8 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO₂
ÉMISE(S) EN L'AN 2019 PAR :

Transport terrestre

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE PAR L'ATTRIBUTION DE :
58 ARBRES DE LA PLANTATION 2016

Statut Préventif pour le climat™

DU PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N° de registre: 5617

Date : 11/03/20



Claude Villeneuve
Professeur titulaire
Directeur de la Chaire en éco-conseil
Université du Québec à Chicoutimi